

## GESTION DE LA FORMATION: PRENEZ-VOUS EN MAIN!

Par *Marc-André*

[Rapport d'activité 2012-2013 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre \(, 2,78 Mo\)](#)

**TABLEAU 1** Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles 2010 et 2011)<sup>3</sup>

ANNÉE	2010	2011	VARIATION
1) Nombre d'employeurs assujettis	14 895	15 586	4,6 %
2) Masse salariale (G\$)	91,7	96,9	5,7 %
3) Investissement déclaré en formation (M\$)	1 064	1 228	15,4 %
4) Taux d'investissement déclaré en formation	1,2 %	1,3 %	0,1 pt de %
5) Pourcentage d'employeurs assujettis qui déclarent investir au moins 1 %	87,8 %	87,0 %	(- 0,8) pt de %
6) Nombre d'employeurs cotisants	1 815	2 023	11,5 %
7) Montant des cotisations au Fonds (M\$)	24,8	28,2	13,7 %

3. Données extraites des fichiers de Revenu Québec aux dates suivantes : pour 2011 données au 2013-09-01, pour 2010 données au 2012-02-06. Ces données ne tiennent pas compte des renseignements et ajustements subséquents qui peuvent modifier les données pour chacune de ces années civiles. Les entreprises qui ont reçu un CQIF ne sont pas comptées dans les données de Revenu Québec. En effet, ces entreprises sont exemptées de comptabiliser leurs investissements en formation.

Voici les données les plus récentes de la commission des partenaires du marché du travail (CPMT), sur les entreprises assujetties à la loi sur les compétences, également connue sous loi du 1%.



Ce qu'il faut retenir, 15 000 entreprises ont plus d'un million de masses salariales, 2000 de ces entreprises cotisent/donnent 28 millions de dollars au Fonds National du 1% à chaque année. Le fonds dépasse maintenant les 90 millions de dollars! La CPMT s'efforce que ces argents soient réinvestis dans les entreprises pour le développement des compétences, mais force est de constater que le fonds grossit d'année en année.

Il est difficile de croire que « post-crise 2008 » il y a encore des entreprises qui négligent la gestion des compétences de leur personnel et font un chèque à l'attention de la CPMT. L'économie du futur passe par l'économie du savoir.

Si vous êtes l'une de ces entreprises et ne faites pas la gestion de la formation et cotisez, sachez que la gestion de la formation c'est beaucoup plus simple que vous le pensez et surtout payant!

N'hésitez pas à contacter un professionnel de la formation si vous désirez faire une meilleure gestion de vos obligations à l'égard de la formation de votre personnel.

---

Marc-André, Auteur. *Gestion de la formation : Prenez-vous en main*. 11 décembre 2013. Tiré du site Le point de chute – La GRH par des Y.

[en ligne] : <http://lepointdechute.wordpress.com/2013/12/11/gestion-de-la-formation-prenez-vous-en-main/>